

Arrêté n° AA-2020-01 du 27 janvier 2020
abrogeant l'arrêté n° AA-2018-26 du 6 mars 2018 du portant délégation de M. Arnaud MURA

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion financière et comptable ;
- Vu le décret n° 2016-1782 du 19 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers et notamment son article 4 ;
- Vu les statuts de l'ISAE-ENSMA ;
- Vu l'arrêté n°AA-2018-26 du 06 mars 2018 portant délégation de M. Arnaud MURA ;

ARRETE

Article 1

L'arrêté n°AA-2018-26 du 06 mars 2018 portant délégation de M. Arnaud MURA est abrogé à compter du 27 janvier 2020.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'ISAE-ENSMA.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 27 janvier 2020, en deux exemplaires originaux.

Le Directeur,


Roland FORTUNIER

Destinataires :

- Agence comptable (original)
- Service financier (copie)
- Rectorat (copie) - transmis à Mme la Rectrice de région académique, Chancelière des Universités, le **28 JAN. 2020**

